



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question écrite n° 99494

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le plan annoncé de répartition des migrants de Calais dans chaque région de France. Selon le document daté du 1er septembre 2016 qu'il a adressé aux préfets, il impose aux maires la création de 8 200 nouvelles places, en plus de celles qui existent déjà, pour désengorger la « jungle » de Calais qui compte aujourd'hui plus de 9 100 migrants. M. le ministre a par ailleurs précisé que la répartition de ces derniers se ferait sur « un croisement de critères ». Pourtant il n'a pas précisé la nature de ces critères. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir les détailler afin que chaque maire puisse en prendre connaissance.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99494

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7924

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)